

FR EN

Nous utilisons des cookies pour sécuriser votre connexion, faciliter votre navigation et réaliser des statistiques de visites. Pour obtenir plus d'information sur les cookies et comment vous y opposer, [visitez notre page de politique de cookies](#).

Gérer mes cookies

REQUIS  
SEULEMENT

ACCEPTER TOUT

Que vous exportiez ou importiez des marchandises et/ou services, vous avez besoin de :

- maîtriser le risque de non-paiement sur vos transactions si vous êtes exportateur,
- sécuriser vos paiements à l'international si vous êtes importateur.

Avec le crédit documentaire, communément appelé «crédoc» ou «L/C» (Letter of Credit), optez un moyen de paiement sécurisé, conciliant les intérêts de l'importateur et de l'exportateur et réalisez vos transactions internationales en toute sécurité.



## LES PRINCIPES DE BASE

Le crédit documentaire est une opération par laquelle une banque s'engage à la demande de son client importateur à payer l'exportateur, dès lors que ce dernier aura présenté des documents conformes aux conditions du crédit documentaire.

Il fait intervenir des tiers neutres au contrat commercial, à savoir :  
La banque de l'importateur et la banque de l'exportateur.

Les engagements bancaires de paiement

- La banque de l'importateur, en prenant un risque sur la solvabilité de son client, s'engage pour compte de ce dernier, irrévocablement à payer l'exportateur à vue ou à terme.

Dans le cas d'un crédit documentaire confirmé, la banque de l'exportateur ajoute son engagement irrévocable de paiement à celui de la banque de l'importateur. L'exportateur est ainsi couvert du risque d'insolvabilité de la banque de l'importateur et du « risque pays » lié .

Une expertise technique dans un cadre réglementaire international unique

- L'engagement des banques repose sur l'examen de documents (Exemple : facture, document de transport...) tels que requis dans le crédit documentaire. Elles doivent juger de leur apparente conformité par rapport aux termes du crédit documentaire.
- Les Règles et Usances Uniformes relatives aux Crédits Documentaires (RUU 600 de la Chambre de Commerce Internationale), reconnues universellement, en font un produit standardisé bien encadré.



---

## VOS BESOINS

**Vous importez ou exportez des marchandises ou des prestations de service**

---

**Vos relations avec votre partenaire sont récentes et vous n'avez pas encore éprouvé sa capacité/fiabilité commerciale**

---

**Vous vous interrogez sur la solvabilité de votre importateur et/ou sur le « risque pays » associé**

---

**Vous ne disposez pas d'une assurance-crédit couvrant votre contrat d'exportation**

---

**Vous commercez avec un pays où ce moyen de paiement est privilégié.**



## AVANTAGES

### Importateur

- Assurance de l'expédition des marchandises, au prix convenu et dans les délais impartis,
- Garantie de ne régler que des prestations effectivement réalisées,
- Respect des conditions de vente internationales, de vos obligations réglementaires éventuelles, des conditions de paiement,
- Obtention de délais de paiement plus long en négociant un crédit documentaire payable à terme.

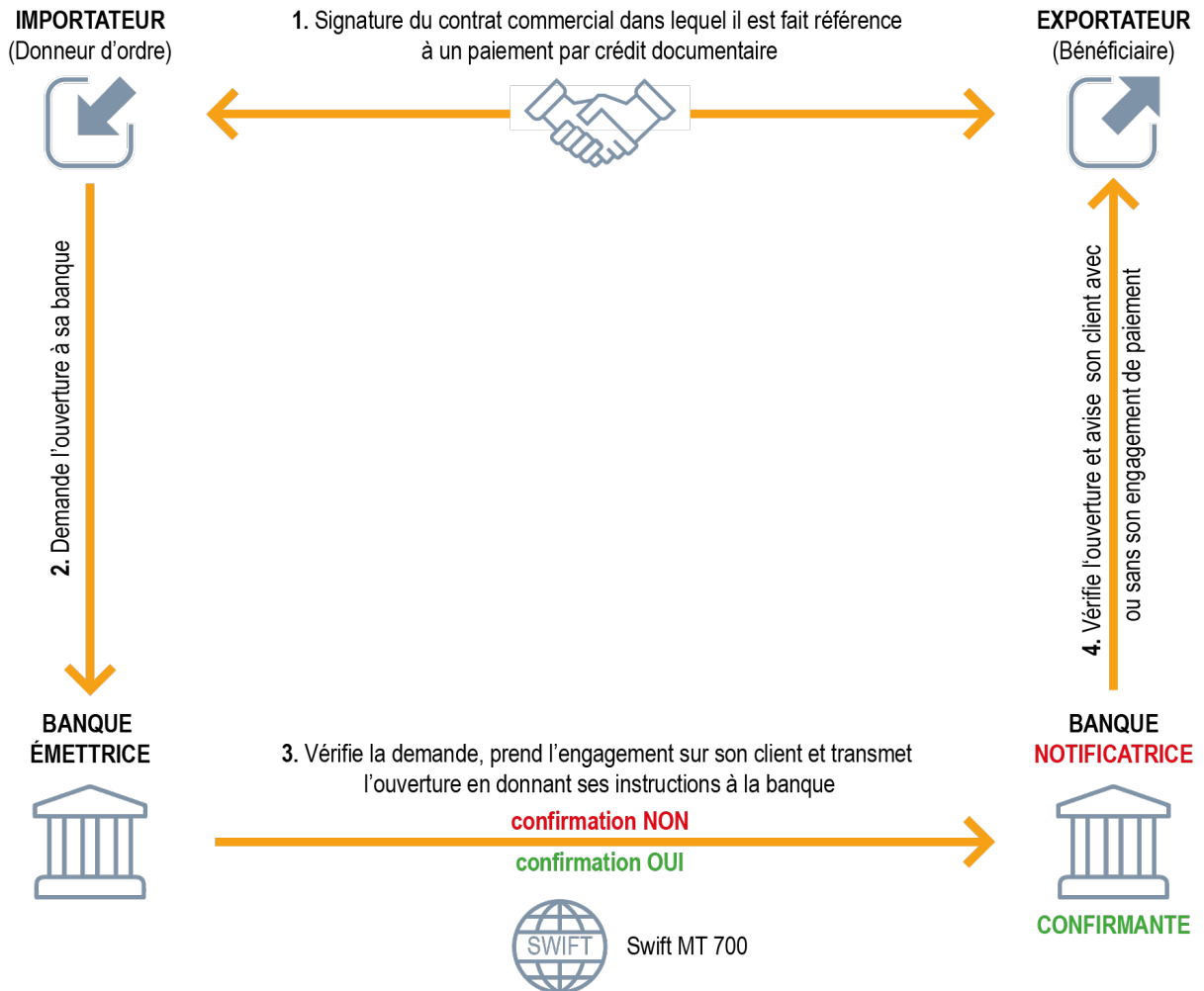
### Exportateur

- Assurance de la réalité de la commande dès réception du crédit documentaire,
  - Couverture du risque commercial,
  - Maîtrise de la présentation des documents,
  - Paiement à bonne date,
  - Possibilité de mobiliser la créance dans le cadre d'un crédit documentaire réalisable par négociation, paiement différé ou acceptation.
-

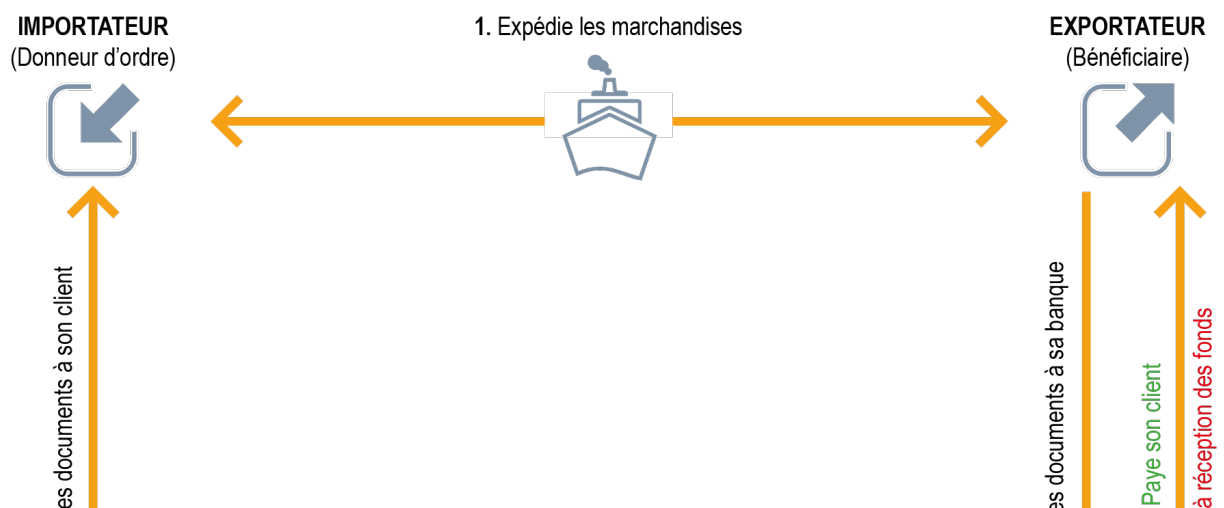


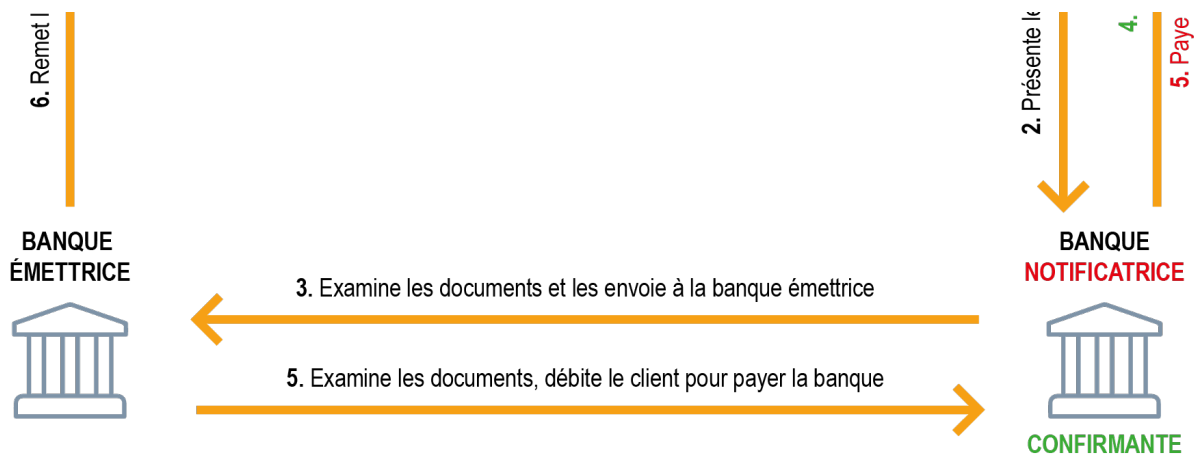
## DONNÉES TECHNIQUES

### L'ouverture



### La réalisation\*





\* Il existe 4 modes de réalisation possibles en matière de crédit documentaire : paiement à vue (flux financiers décrits ci-dessus), par négociation, par paiement différé, par acceptation de traite. Dans le cas des réalisations à terme, les flux financiers interviennent au moment de l'échéance.



## NOTRE CONSEIL

Consultez-nous en amont de la signature du contrat commercial.

Nous vous conseillerons sur :

- la structure la plus simple et la plus appropriée correspondant à vos attentes,
- le bon choix de l'Incoterm,
- le contexte réglementaire, politique, économique...
- la qualité de la banque de l'importateur pressentie pour l'ouverture du crédit documentaire.

Nous vous informerons sur nos capacités de confirmation de vos crédits documentaires et pourrons vous fournir une cotation indicative.

## NOS PLUS

## Notre expertise

- 450 experts du commerce international à votre service,
- Une présence locale en France et dans 24 pays,
- Une couverture mondiale,
- Etude de solutions complémentaires de confirmation silencieuse, de ducroire, de mobilisation de créances,
- Conseils à chaque étape du crédit documentaire.

## Une signature de qualité mondialement reconnue

### Nos capacités de prise de risque

- sur plus de 600 banques dans le monde
- sur 100 pays

### Nos partenariats

- plus de 150 banques complètent notre couverture géographique

**Notre portail internet** vous permet de traiter en ligne vos opérations de crédit documentaire

Membre de :



Chambre de commerce internationale

CREDIMPEX FRANCE

Association Française des spécialistes du Commerce International



International Trade and Forfaiting Association

- Des centres de traitement documentaire locaux, certifiés ISO 9001 pour la majorité des entités du Groupe,
- Le Crédit Agricole CIB est la 1ère banque dans le Trade Finance en Europe de l'Ouest. Nommée dans le top 4 des meilleures banques en Trade Finance au niveau mondial. (source : Magazine Global Trade Review 2021 et Dealogic).

[RECHERCHER UNE FICHE PAYS](#)